



-
MODALITES DE SELECTION EN MASTER
2021-2022

ETABLISSEMENT :

MASTER (M, MS, MST) :

FILIERE :

NOM DU COORDONNATEUR DE LA FILIERE:

I- Consignes à respecter :

- Toute demande de candidature dont le diplôme d'accès n'est pas du champ disciplinaire de la filière du Master sollicitée est exclue, sauf si c'est précisé dans le cahier des charges. La liste des exclus doit figurer sur un PV.
- La candidature aux masters de l'Université Abdelmalek Essaâdi se fait uniquement via l'application : master.uae.ma. Chaque candidat pourra choisir au **maximum deux filières** parmi les filières ouvertes à l'université (au niveau d'un seul établissement ou au niveau de deux établissements).
- Le dossier de candidature de chaque filière doit être obligatoirement déposé dans l'établissement concerné.
- Si l'effectif des étudiants à retenir déclaré dans le cahier de charges de la filière est N. Il faut convoquer à l'examen écrit un effectif maximum de 8N, classé selon l'ordre de mérite.
- Le jury de sélection, désigné par le chef de l'établissement sur proposition du coordonnateur de la filière, doit être composé d'au moins 5 membres de l'équipe pédagogique.
- Tout jury doit fonctionner selon la procédure suivante :
 - Donner une note sur dossier et classer les candidats par ordre de mérite (**note sur 125**)
 - Convoquer tous les candidats sélectionnés à l'examen écrit (max 8N). Si un entretien est programmé (**l'écrit est noté sur 62,5 et l'entretien sur 62,5**), il faut convoquer à cet entretien un effectif maximum de 5N.
 - Classer ces candidats selon l'ordre de mérite en ressortant une liste principale dont l'effectif est précisé dans le cahier de charges (exactement N) et une liste d'attente ; celle-ci ne doit pas dépasser le nombre de la liste principale.
- Toute absence à l'écrit (ou à l'entretien) entraîne l'élimination directe de la candidature.

Toutes les étapes de sélection doivent faire l'objet de procès verbaux signés par le coordonnateur de la filière, les membres de la commission de sélection (parmi l'équipe pédagogique du master).

- Pour l'examen écrit, l'anonymat des copies d'examen est recommandé.

II- Rappels de quelques normes pédagogiques :

Extraits du CNPN des Master (M / MS)

- Coordonnateur pédagogique de la filière : Norme FL 8
« Le coordonnateur pédagogique d'une filière Master ou Master Spécialisé est un professeur de l'enseignement supérieur ou un professeur habilité, qui appartient au département d'attache de la



filière. Il est désigné par le chef d'établissement, sur proposition des coordonnateurs des modules de la filière.

Le coordonnateur pédagogique de la filière, intervenant dans les enseignements de la filière, anime les travaux de l'équipe pédagogique de la filière et assure le suivi du déroulement des enseignements, de l'évaluation et des délibérations en coordination avec les départements intervenant dans la filière et sous la responsabilité du chef de l'établissement. »

- **Coordonnateur du module :** Norme MD 6
« Le coordonnateur pédagogique d'un module est un professeur de l'enseignement supérieur ou un professeur habilité.
Le coordonnateur du module, intervenant dans les enseignements du module, appartient au département dont relève le module ; Il est proposé par ses collègues de l'équipe pédagogique du module et désigné par le chef de l'établissement, après avis du chef du département concerné. Il assure le suivi du déroulement des enseignements, de l'évaluation et des délibérations du module en coordination avec l'équipe pédagogique du module et en concertation avec le coordonnateur pédagogique de la filière et du chef de département concerné.
L'équipe pédagogique du module est constituée des intervenants dans le module qui sont en charge de l'exécution des enseignements, des évaluations et des délibérations du module. »

Extraits du CNPN des Master en Sciences et Techniques (MST)

- **Coordonnateur pédagogique de la filière :** Norme FL 8
« Le coordonnateur pédagogique d'une filière est un professeur de l'enseignement supérieur ou, un professeur habilité qui appartient à la Faculté des Sciences et Techniques dont relève la filière. Il est désigné par le chef d'établissement, sur proposition de la majorité des coordonnateurs des modules de la filière.
Le coordonnateur pédagogique de la filière appartient au département d'attache de la filière, il intervient dans les enseignements de la filière, anime les travaux de l'équipe pédagogique de la filière et assure le suivi du déroulement des enseignements, de l'évaluation et des délibérations en coordination avec les départements intervenant dans la filière et les services administratifs concernés et sous la responsabilité du chef de l'établissement. »
- **Coordonnateur du module :** Norme MD 6
« Le coordonnateur pédagogique d'un module appartient au département dont relève le module et doit être un professeur de l'enseignement supérieur ou, un professeur habilité ou, un professeur assistant, et il est désigné par la majorité de ses collègues de l'équipe pédagogique qui assure l'encadrement du module.
Il assure le suivi du déroulement des enseignements, de l'évaluation et des délibérations du module en coordination avec l'équipe pédagogique du module et des services administratifs concernés, et en concertation avec le coordonnateur pédagogique de la filière et du chef de département concerné. L'équipe pédagogique du module est constituée des intervenants dans le module qui sont en charge de l'exécution des enseignements, des évaluations et des délibérations du module. »

III- Modalités :

Pour une meilleure transparence des procédures de candidature et de sélection des étudiants postulant pour une inscription dans l'une des filières de master (M, MS, MST) ouvertes à l'Université Abdelmalek Essaâdi, le conseil d'université a adopté les modalités suivantes :

- **Etude du dossier : notée sur 125**



- Examen écrit pour les candidats retenus sur dossier : **noté sur 62,5 si l'entretien est programmé ou sur 125 si l'entretien n'est pas programmé**

III-1 : Critères de sélection pour avoir la note du dossier (note sur 125):

- La note du dossier est composée de 3 notes :
 - La somme des moyennes des semestres 1 à 4 (Note 1 sur 80)
 - La somme des moyennes des semestres 5 et 6 (Note 2 sur 40)
 - La note 3 (sur 5)
- ❖ **Note 1 (/80)** correspond à la somme des moyennes des semestres 1 à 4: A multiplier par le coefficient du diplôme ci-dessous :

Master		Master Spécialisé		Master Sciences et Techniques	
Diplôme	Coefficient	Diplôme	Coefficient	Diplôme	Coefficient
DEUG	1	DEUG	1	DEUST	1
DEUST	0.9	DEUST	1	DEUG	0.9
DEUP-DUT-BTS	0.7	DEUP-DUT-BTS	0.8	DEUP-DUT-BTS	0.7
DTS (OFPPT)	0.5	DTS (OFPPT)	0.6	DTS (OFPPT)	0.5
Note du profil (Np)	Profil du candidat non conforme avec celui du Master : Np=0 Profil du candidat conforme avec celui du Master : Np = 1				
Note des candidats admis dans le concours commun national et CNAEM : moyenne minimale 12/20					

- ❖ **Note 2 (/40)** correspond à la somme des moyennes des semestres 5 et 6 : A multiplier par le coefficient du diplôme ci-dessous :

Master		Master Spécialisé		Master Sciences et Techniques	
Diplôme	Coefficient	Diplôme	Coefficient	Diplôme	Coefficient
LEF	1	LEF	1	LST	1
LST	0.9	LST	1	LEF	0.9
LP	0.7	LP	0.8	LP	0.7
Licence à 4 ans*	1	Licence à 4 ans	1	Licence à 4 ans	1
Note du profil (Np)	Profil du candidat non conforme avec celui du Master : Np=0 Profil du candidat conforme avec celui du Master : Np = 1				

* La note 2 est la moyenne sur 40 du 2^{ème} cycle de la licence

- ❖ **Note 3 (/5)** correspond au retard pour l'obtention de la Licence :
 - Durée normale pour obtenir la Licence (par rapport à l'année du Bac) : +5
 - Retard d'une année pour obtenir la Licence (par rapport à l'année du Bac) : +3
 - Retard de 2 années pour obtenir la Licence (par rapport à l'année du Bac) : +1
 - Retard de plus de 2 années pour obtenir la Licence (par rapport à l'année du Bac) : +0

Calcul de la note finale : notée sur 250

- Note finale = note dossier (/125) x **Np** + note d'examen écrit (/62,5) + note entretien (/62,5) ou
- Note finale = note dossier (/125) x **Np** + note d'examen écrit (/125) s'il n'y a pas d'entretien

Np = 0 ou 1.



III-2 : Procédures de l'examen écrit :

L'examen écrit portera sur les points suivants (cocher les cases concernées):

- Connaissances spécifiques dans le domaine de la formation
- Culture générale
- Communication

Forme d'examen :

- Examen sous forme QCM
- Examen sous forme d'épreuve écrite

III-3 : Procédures de l'entretien :

L'entretien portera sur les points suivants (cocher les cases concernées):

- Connaissances spécifiques dans le domaine de la formation
- Culture générale
- Communication